

Certificat de spécialisation Animation Gestion de projet dans le Secteur Sportif – CS AGSS

N° de fiche : RNCP 40011 – Certificateur : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE -

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2025

Objectifs :

- Construire son projet professionnel en lien avec le secteur sport
- Améliorer sa compétence en gestion des environnements sportifs associatifs et/ou marchands
- Améliorer ses connaissances des publics sportifs, savoir s'y confronter et s'y adapter
- Développer des compétences professionnelles pour l'accueil, l'animation et la mise en place de projets dans les structures sportives
- Préparer son entrée en E2S ou BPJEPS

Public cible :

- Jeunes Bacheliers en recherche d'apprentissage
- Jeunes en réorientation
- Sportifs réguliers, assidus et en bonne condition physique

Prérequis :

- Avoir son Baccalauréat professionnel, technologique ou général
- Justifier d'un certificat médical d'aptitude physique de moins de 3 mois avant l'inscription,
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crime ou délit (code du sport L219-9)

Déroulement de la formation :

- La formation se déroule en alternance hebdomadaire : 2 jours/semaine en CFA (lundi mardi ou jeudi vendredi selon les sites IRSS)
- 3 jours/semaine en structure + des semaines complètes en structure
- 450 heures de formation en CFA en formation initiale, continue et en apprentissage, environ 1300 heures en apprentissage ou 18 semaines de stage minimum
- Début de la formation : Fin août 2025 - Fin de formation : Fin juin 2026

Programme

<p align="center">Unité 1 : Prise en compte des spécificités des publics et de sa structure d'exercice</p>	<p>a) Communiquer dans les situations de la vie professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter sa communication aux différents publics • Produire des écrits professionnels • Promouvoir les projets et actions de la structure <p>b) Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer les attentes et les besoins des différents publics • Définir les enjeux et les démarches adaptées en fonction des publics • Garantir l'intégrité physique et morale des publics <p>c) Contribuer au fonctionnement d'une structure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se situer dans la structure • Situer la structure dans différents types d'environnements • Participer à la vie de la structure
<p align="center">Unité 2 : Mise en œuvre d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure</p>	<p>a) Concevoir un projet d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction de la structure, de ses ressources et du public accueilli • Définir les objectifs et les modalités d'évaluation • Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet <p>b) Conduire un projet d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifier les étapes de la réalisation • Animer et gérer un groupe dans le cadre du projet • Procéder aux régulations nécessaires <p>c) Evaluer un projet d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les outils d'évaluation adaptés • Produire un bilan et le présenter • Identifier les perspectives d'évolution du projet
<p align="center">Unité 3 : Participer à la gestion des projets de la structure</p>	<p>a) Assurer le cadrage d'un projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer tout ou partie d'un cahier des charges • Planifier les étapes du projet et sa logistique matérielle • Assurer la veille réglementaire et technique <p>d) Promouvoir un projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer et proposer une prestation annexe • Gérer les relations avec les partenaires • Participer à l'élaboration du plan de communication <p>e) Clôturer un projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signaler et suivre les dysfonctionnements • Produire des états budgétaires et financiers • Participer à l'évaluation

Modalités d'évaluation :

Mention complémentaire de niveau IV Spécialité : ENCADREMENT – ANIMATION-GESTION DANS LE SECTEUR SPORTIF			Candidat apprenti	
EPREUVES	Unité	Coef.	Mode	Durée
E1 – Prendre en compte les spécificités des publics et de la structure d'exercice	U1	9	Oral	20 min.
E2 – Mettre en œuvre un projet d'animation	U2	9	Oral et pratique	1h30 min. à 4h30 min.
E3 – Gérer un projet dans le secteur du sport	U3	6	Ecrit	2h

Validation des blocs de compétences (U1, 2, 3) :

Il n'y a pas de validation partielle.

Il faut obtenir la moyenne coefficientée de 10 suite aux évaluations des 3 blocs pour valider chacun des blocs.

Méthodes mobilisées :

Les formations se déroulent en présentiels, hormis quelques modules spécifiques qui pourront être donnés en distanciel. Environ 60% des volumes de formation sont dévolus aux enseignements « théoriques » sur la connaissance des publics, la méthodologie de projet, la réglementation des activités notamment.

Environ 40% des volumes de formation sont dévolus aux enseignements « pratiques » (entre autres préparation des préparations des TEP APT) et pédagogiques sur les techniques sportives et leurs enseignements, la construction de séance et leur animation.

Formateurs :

- Enseignants (Licence ou Master STAPS)
- Educateurs Sportifs (BPJEPS APT ou BEES)
- Intervenants professionnels dans le milieu sportif

Effectif : Entre 15 et 25 apprenants maximum en fonction des sites et en équivalent temps plein.

Planning de formation :

- Rentrées : Fin août 2025 - Fin de formation : Fin juin 2026
- Amplitude Horaire : de 8h à 17h30 à titre indicatif. Des travaux et commandes ponctuels peuvent nécessiter de dépasser ces horaires habituels.

Lieux de formation :

Angers, Bordeaux, Brest, Caen, Cholet, Le Mans, Les sables d'Olonne, Nantes, Paris, Poitiers, Rennes, Royan, Tours
Les adresses spécifiques de chaque site sont consultables sur www.irss.fr

Tarifs 2025-2026:

- Pour les apprentis, la formation est prise en charge par l'employeur
- 9,90 €/h en financement individuel personnel
- 13€/h en financement aidé : CPF, contrat de professionnalisation ou Pro-A...

Taux de réussite :

100 % de réussite à l'examen 2023-2024.

Pas de chiffres d'employabilité disponible pour la première promotion

Modalités et délais d'accès :

Le candidat doit successivement passer par l'étape de candidature à la formation soit via parcoursup dès l'ouverture de la plateforme, soit en externe – dès septembre de l'année n-1 jusqu'à 1 semaine avant l'entrée en formation.

- Inscription sur la plateforme IRSS
- Passage des étapes d'inscription (renseignements, tests de personnalité)
- Entretien de candidature
- Le candidat est fixé sur son intégration à l'issue de l'entretien. Des ateliers « techniques et recherche d'entreprises » sont organisés pour trouver les structures d'apprentissage ou de stage.

Les entrées en formation se réalisent en septembre.

Equivalences et passerelles :

Annexe IV du lien suivant : https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=hRFed4R-8FGI91aTCd4xbWx6r4P18vJHyqHJfg_I5Gk=

L'obtention du certificat de spécialisation Animation-gestion de projets dans le secteur sportif vaut équivalence avec les unités capitalisables 1 et 2 des BPJEPS spécialités éducateur sportif mention activités aquatiques de la natation (AAN) ou mention activités physiques pour tous (APT).

Elle permet également la poursuite d'étude dans le CS Encadrement secteur sportif (ESS) qui compte 4 options :

APT « Activités physiques pour tous »

AAN « Activités aquatiques et de la natation »

AF « Activités de la forme » Cours collectifs

AF « Activités de la forme » Haltérophilie-musculation

Pour entrer en BPJEPS ou en CS ESS, le candidat devra réussir les TEP de la spécialité choisie.

Poursuite de parcours et débouchés

Le titulaire d'un CS AGSS pourra exercer diverses missions

- Fonctions d'administration ou de gestion de projets
- Fonctions de gestion d'événements
- Fonctions d'organisation dans les secteurs économique du sport

Retrouvez les informations détaillées sur notre BPJEPS dans notre documentation ou en déroulant cette page web

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse handicap@irss.fr afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.